

STATEMENT DISCOURS

MINISTER
FOR
EXTERNAL
RELATIONS.

MINISTRE
DES
RELATIONS
EXTÉRIEURES.



Nº 87/05

"Droits de l'homme et
principes fondamentaux"

Notes pour une allocution
de l'honorable Monique Landry,
ministre des Relations
extérieures, à l'occasion
des consultations annuelles
des organisations non
gouvernementales (ONG) sur
les droits de l'homme

OTTAWA

Le 28 janvier 1987

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre chaleureux accueil et je me réjouis de pouvoir aborder avec vous l'importante question des droits de l'homme. Il est triste cependant de penser qu'aujourd'hui, dans un grand nombre de pays, des gens qui partagent votre passion pour la liberté et les droits de l'homme ne peuvent faire ce que nous faisons - ne peuvent exprimer leurs pensées, faire connaître leurs sentiments et les valeurs profondes qui les animent. Cela est triste en effet... mais cela nous rappelle aussi la grande importance des discussions que nous avons ici. Cela ne peut que nous stimuler et nous forcer à prendre des mesures concrètes.

En tant que ministre des Relations extérieures, et au nom du ministère des Affaires extérieures, je veux souhaiter à tous la bienvenue à l'édifice Pearson. Certains d'entre vous sont déjà venus ici dans des circonstances analogues; pour d'autres, il s'agit d'une première. Vous constaterez que le programme de cette année comporte au moins une innovation de taille: la formation de groupes de travail, formule qui permettra des discussions approfondies sur des thèmes régionaux intéressant un grand nombre de participants.

Les consultations que nous allons avoir sont les plus importantes jamais tenues sur les droits humains dans le monde, avec un ordre du jour complet. Je puis vous dire que le gouvernement du Canada n'est pas sans remarquer, sans apprécier et sans partager l'intérêt qui ne cesse de croître à l'égard de cette question.

En fait, si je ne devais faire ressortir qu'un seul point au cours de mon allocution... si vous deviez vous souvenir d'une seule phrase que j'aurai prononcée... je voudrais que ce soit la suivante: le gouvernement actuel accorde une très grande priorité à la question des droits de l'homme dans le monde - une priorité plus grande, je crois, que tout autre gouvernement qui l'a précédé.

Ainsi, il y a deux ans, le gouvernement a présenté un document de principes sur nos relations internationales dans lequel il soulignait, de façon brève mais claire, que la défense des droits de l'homme constituait "un impératif moral et politique". L'an dernier, le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada a publié un rapport - le rapport Simard/Hockin - dans lequel il demandait au gouvernement de confirmer son engagement à l'égard des droits de la personne et de mener une politique dynamique en ce domaine. Dans sa réponse au rapport Simard/Hockin, présentée par le très honorable Joe Clark, le gouvernement accepte sans réserve ces recommandations. Selon les termes mêmes du rapport, "la défense des droits de la personne est un élément fondamental de la politique étrangère du Canada". Cela constitue, à mes yeux, le principe premier, celui d'où tout découle.

La question des droits de la personne est difficile à définir et ne peut obéir à des paramètres stricts. Elle est à la fois une spécialisation très précise ... et également l'un de ces thèmes universels qui touchent pratiquement tous les aspects de la vie. Elle englobe l'apartheid et la

torture, la situation des réfugiés et des autochtones et aussi la façon dont le monde traite les femmes et les jeunes gens.

Nous avons donc dû diversifier nos efforts en ce domaine au cours des deux dernières années. Et je tiens à vous dire que le Canada est loin d'être resté inactif, comme en témoignent les points suivants:

- Nous avons, comme les médias l'ont signalé, placé la question des droits de la personne au rang des grands thèmes abordés lors de visites de haut niveau à l'étranger.
- Avec dynamisme et à l'occasion de façon très directe, nous avons mis l'accent sur les questions et programmes relatifs aux droits de la personne aux Nations Unies et dans d'autres forums multilatéraux.
- Nous avons toujours fait preuve de leadership en défendant les droits de la personne partout dans le monde.

Cette politique s'est traduite par des mesures décisives.

Je vous donnerai un exemple modeste mais précis: il y a un an, M. Clark a pris une initiative sans précédent en créant un fonds d'un million de dollars pour aider les familles des détenus en Afrique du Sud - et je suis heureuse d'annoncer aujourd'hui non seulement que j'ai depuis renouvelé ce fonds pour une nouvelle année, mais aussi que je l'ai augmenté de 50 %.

Dans un tout autre domaine, nous avons également engagé une initiative de grande importance afin de réparer les erreurs du passé. L'Agence canadienne de développement international est peut-être la première agence d'aide au monde à adopter un ensemble de politiques et de procédures permettant d'accorder toute l'attention voulue au rôle des femmes dans le développement de la société. Nous voulons ainsi nous assurer que les femmes soient aussi bien les agents que les bénéficiaires du développement.

Que devons-nous faire maintenant? L'époque où nous vivons semble relativement prometteuse pour ce qui est des droits de la personne; nous avons assisté à des progrès substantiels en Amérique latine et nous voyons se dessiner une lueur d'espoir là où nous nous y attendons le moins. L'heure est propice à la consultation, et le gouvernement est impatient de connaître l'avis des organisations non gouvernementales et de travailler avec elles dans un esprit de coopération.

Vous connaissez tous le remarquable travail accompli par les Nations Unies et d'autres organismes pour élaborer des normes, créer des programmes de promotion et mettre en oeuvre des mécanismes multilatéraux dans le domaine des droits humains. Le Canada appuie ces initiatives. Mais il reste beaucoup à faire dans des domaines aussi importants que les droits des minorités, les droits des peuples autochtones et le droit de défendre les droits de la personne. Il existe toutefois un inquiétant fossé entre la capacité de prendre à cet égard des mesures concrètes et pratiques. Ils n'ont pas su établir les structures institutionnelles qui permettraient d'assurer le respect des droits de la personne.

Je me réfère particulièrement ici à ces pays qui sortent à peine de situations difficiles et même catastrophiques en ce qui a trait aux droits de la personne. Si nous sommes prêts à critiquer les gouvernements qui violent ces droits, nous devons également être prêts à venir en aide à ceux qui tentent de rétablir le respect des mêmes droits.

C'est là un domaine où nous avons la possibilité de passer de la parole aux actes, de donner corps aux principes. Les gouvernements peuvent contribuer à mettre sur pied des programmes internationaux propres à faire avancer la cause des droits de la personne. De même, les organisations non gouvernementales, surtout celles qui ont la capacité de réaliser des programmes à l'étranger, ont un rôle à jouer.

Et ceci peut être fait de plusieurs façons. Il est possible d'améliorer les programmes qui existent déjà à l'ACDI et dans d'autres ministères comme les Affaires extérieures, la Justice ou le Secrétariat d'état. Il est également possible de créer de nouveaux organismes avec des mandats spéciaux.

Nous envisageons actuellement une nouvelle direction, une initiative de grande importance.

Nombre d'entre vous savent que le gouvernement a récemment nommé deux Canadiens éminents, M^e Giselle Côté-Harper et M. John Courtney, à titre de rapporteurs spéciaux chargés de le conseiller en ce qui concerne la création, proposée dans le rapport Simard/Hockin, d'un institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique. D'autres modes d'action s'offrent au Canada qui pourraient faire intervenir plus d'un organisme et réserver un rôle clé aux organisations non gouvernementales et aux organismes multilatéraux oeuvrant dans le domaine des droits de la personne. Nous avons besoin de votre expérience, de votre sagesse et de vos idées avant de passer à l'action.

Le temps est venu de procéder à des consultations. Le gouvernement souhaite des consultations ouvertes et approfondies qui déboucheront sur des initiatives concrètes dans le domaine des droits de la personne.

L'institut que l'on propose de créer n'est qu'une des nombreuses mesures prises par le gouvernement. Après la présentation du rapport Simard/Hockin, le ministère des Affaires extérieures a entrepris d'élaborer un programme de formation sur les droits de la personne dans le monde, à l'intention de ses propres fonctionnaires et d'autres oeuvrant dans le domaine. Nous avons été très explicites quant à notre intérêt à l'égard d'une meilleure consultation avec les ONG. Nous avons respecté notre engagement et avons participé au financement des diverses initiatives internationales actuellement en cours qui favorisent les droits de la personne, et ce dans divers domaines, depuis la torture et les droits des peuples autochtones jusqu'à l'intégration des femmes dans le développement mondial. Je peux également confirmer que le Canada cherchera à se faire élire à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en 1988. Voilà autant de points sur lesquels il y aura probablement d'utiles discussions ces deux prochains jours.

Encore une fois, je vous souhaite la bienvenue. D'autres membres du gouvernement ont été invités à se joindre à vous au cours des deux prochains jours, et mon collègue, et Secrétaire-parlementaire M. Roger Clinch, sera l'hôte du déjeuner d'aujourd'hui. Au nom de tous les membres du gouvernement, je tiens à vous remercier tous et chacun d'avoir accepté notre invitation. Je puis vous assurer que vos préoccupations ont pour nous une valeur primordiale car le respect des droits de la personne est un principe fondamental pour le gouvernement du Canada, tout comme pour le peuple canadien; principe sur lequel nous pouvons espérer bâtir un avenir et un monde meilleurs.

Je vous remercie.